1997 Rentrée de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine

Ordre
des Avocats
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES SECRETAIRES ET ANCIENS SECRETAIRES DE LA CONFERENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine 5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine 8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine 9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine 10
Rentrée 1997 P. DEGOUL 13
Discours de Monsieur le Bâtonnier ACQUAVIVA 14
Réquisitoire de Maître Pierre DEGOUL 20
Plaidoirie de Maître Thibault DELORME 26
Le droit de réponse de l'Accusé Jean-Marie COLOMBANI 32

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVIIème siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et… des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « *perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;*
- *assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;*
- *donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;*
- *intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;*
- *donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;*
- *créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université* ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1er janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine

Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine

Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine

LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1er Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :
Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :
Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :
Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :
Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :
Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :
Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :
Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :
Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :
Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :
Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :
Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :
Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :
Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :
Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :
Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :
Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :
Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :
Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :
Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :
David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'EVRY

2000 :
Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :
Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :
Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :
Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :
Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :
Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :
Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :
Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :
Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :
Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :
Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :
Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

RENTRÉE 1997 P. DEGOUL

Un journal est une institution incapable de faire la différence entre le braquage d'une station-service et l'effondrement d'une civilisation. Le Monde, journal de référence, dont il fut question cette année-là est est-il différent ? Nous croyons nous souvenir qu'il fut démontré, avec un peu de mauvaise foi, que non.

Jean-Marie Colombani, directeur du Monde, se voyait selon qu'on l'accusait ou le défendait ce soir-là, présenté sous les traits flatteurs de journaliste indépendant ou ceux, moins amènes, du patron de presse complice privilégié des puissants. Le journaliste comme l'homme d'influence furent difficiles à rencontrer est encore plus à inviter : on n'imagine pas, lorsque l'on s'adonne à la lecture du quotidien du soir, que, paradoxalement, ses concepteurs ne sont, eux, pas du soir et qu'ils se couchent à 21 heures pour être sur le marbre à 4 heures.

Il fut également question de la Corse puisque notre invité comme le bâtonnier de l'époque, Jean Acquaviva, la portait dans son cœur et ses gènes (bien que sur ce dernier point un doute puisse subsister, aucun test ADN n'étant, à l'époque imposé).

Pour aborder d'aussi vastes débats sans doute fallait-il réunir comme ce fut le cas pour la première fois, un secrétaire de la conférence issu d'un des « *big five* » de l'époque et un autre nourri des traditions les plus nobles de notre Barreau.

Jean-Marie Colombani n'est plus directeur du Monde … *de mortus nihil nise bene*.

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER ACQUAVIVA :

Lorsque en 1986 mon prédécesseur, Monsieur le bâtonnier Quibel, présent ce soir au milieu de nous, a fondé la conférence du stage de notre jeune barreau et la cérémonie de rentrée qui nous rassemble, il a eu, en homme de grande culture qu'il est, la luminosité d'aller puiser dans les origines de l'institution le scénario qui fait désormais l'originalité de cette manifestation. Ceux d'entre vous qui ont eu le privilège d'assister il y a quelques jours à la brillante rentrée du barreau de Versailles ont pu entendre monsieur le bâtonnier André Damiens rappeler ce qui avait été ces origines. Un bâtonnier, assisté d'assesseurs et des deux jeunes avocats les plus brillants de son barreau, recevant à partir de 1810 les justiciables indigents qui n'avait plus la possibilité de recourir à l'aide que l'église leur avait apporté pendant des siècles, pour entendre l'exposé de leur affaire, et décider sur la négative et l'affirmative de ces jeunes et talentueux confrères, si cette cause justifiait que fut accordé au solliciteur le concours gratuit d'un avocat du barreau pour la conduite de son procès.

Ce qui était alors la conférence de charité est devenu à partir de 1852 la conférence du stage, au sein de laquelle n'a plus prévalue que la fonction d'école du discours, d'école de la plaidoirie, d'école du débat judiciaire, qui concrétise aujourd'hui la plupart des rentrées de conférences que nous connaissons, à l'exception de celle que nous allons vivre. Une rentrée qui conserve de ses origines l'architecture du procès même si, et j'en préviens tout de suite notre invité, je ne prends aucun engagement de lui fournir à titre gratuit l'assistance d'un avocat pour les procès que lui-même et l'institution qu'il représente pourrait avoir à conduire, conscient que je suis que les fragiles finances de mon ordre n'y résisterait pas. Au-delà des références à ses origines, ce que le fondateur de notre conférence à particulièrement voulu, c'est que cette cérémonie de rentrée soit une manifestation solennelle d'hommage, de soutien, d'encouragement à l'ensemble des stagiaires de notre barreau. Il n'avait probablement pas imaginé que cet hommage s'adresserait un jour, le 5 janvier 1997, à 246 de nos jeunes confrères, inscrits sur la liste du stage, dont une importante représentation participe à cette rentrée pour symboliser l'hommage que ce barreau veut donner de sa jeunesse et de son dynamisme. Il aurait été également difficile de prévoir que cette manifestation aurait un jour sa place dans un barreau de plus de 1200 avocats, mariant harmonieusement tous les caractères que notre nouvelle profession a souhaité promouvoir lors de sa fondation en 1992. Tradition et dynamise, défense des droits de l'homme et promotion du droit de l'entreprise et des organisations, conseil et défense, rayonnement national et international, exercice salarié et exercice non-salarié, activité de spécialiste et activité de non-spécialiste, structure individuelle et structure de groupe, approche mono-professionnelle et interprofessionnelle, équilibre hommes-femmes, expérience et intégration en grand nombre de jeunes professionnels.

Toutes choses qui font de ce barreau le creuset dans lequel s'élabore avec mesure, avec sagesse, avec imagination la profession d'avocat dans notre pays dont nos concitoyens et nos entreprises ont besoin. Il pouvait enfin difficilement entrevoir ce que serait le succès d'une manifestation qui, après une longue théorie de personnalités du monde littéraire, politique, audiovisuelle, économique, nous vaut aujourd'hui le plaisir et l'honneur d'accueillir le patron de l'un des plus grands et des plus notoires organes de presse de notre pays, de ceux qu'il est unanimement convenu de considérer, au-delà de la fonction médiatique qui est la sienne, comme l'une des plus importantes institutions de notre société civile et politique, monsieur Colombani. Contrairement à toutes les règles qui prévalent

dans l'enceinte d'une Cour d'assises, à l'égard d'un accusé qui prend place au ban de la famille, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite de la spontanéité avec laquelle vous avez accepté de vous prêter et de participer à cet exercice difficile, même si vous y prendrez part en étant dès l'origine investi non du titre d'accusé mais de celui d'amicus curiae. Votre présence parmi nous réjouit l'ensemble de notre barreau au sein duquel se situent les nombreux juristes qui se sont imposés, depuis le début de leurs études de droit, l'exercice obligé et presque incontournable de la lecture quotidienne du Monde.

Vous êtes donc un peu ici en famille, parmi un grand nombre lecteurs, qui saluent comme moi l'importante action de rénovation et d'évolution de l'institution que vous avez entreprise depuis plusieurs années et que vous avez conduite incontestablement, dans bien des domaines, avec succès. A titre personnel, émettant pour la circonstance l'accent tonique sur la 3e syllabe de votre nom, je dirais à Jean-Marie Colombaaani la fierté qui est la mienne d'accueillir l'un de mes compatriotes dont le rayonnement contribue aujourd'hui à redonner espoir à notre petite patrie commune.

Monsieur le préfet, votre fidélité à cette manifestation nous honore ; nous savons que votre présence parmi nous ne relève pas de l'obligation protocolaire mais témoigne de la considération que vous portez à notre profession et à ses institutions. Nous avons pu mesurer, en de nombreuses circonstances, le respect que vous avez pour les valeurs que nous représentons dans la société. Nous connaissons votre grande capacité d'écoute et de dialogue, votre grande disponibilité à l'égard de la démarche auprès de vous, votre grande sensibilité au respect des principes républicains et de l'état de droit. Nous nous félicitons constamment de la qualité de nos contacts et de l'efficacité des relations que nous entretenons avec vous et avec vos services. Soyez assuré, monsieur le préfet, de toute la gratitude de notre barreau.

Monsieur le Vice-président du Conseil général représentant monsieur le président Pasqua, certaines rumeurs auraient circulé selon lesquelles la présence de monsieur le Président Pasqua, parmi nous ce soir, aurait été acquise en raison de la tonalité régionale

dominante et caractérisée de cette manifestation. Ces rumeurs se trouvent en réalité démenties ; les obligations du président Pasqua ne lui ont pas permis de nous rejoindre. Nous chargeons les vice-présidents qui le représente de lui faire savoir que tous les avocats de ce département sont disponibles pour accompagner à leur place et avec leurs moyens toutes les initiatives que l'assemblée qu'il préside est amenée à prendre en direction des catégories les plus défavorisés et en direction des entreprises. La collaboration avec les services du conseil général est déjà étroite dans ces deux domaines ; nous l'assurons de sa pérennité et de l'ambition qui est la nôtre à travers le rayonnement national et international de nôtre barreau de prendre part à celui, déjà intense, du département qu'il préside.

Messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les maires et élus territoriaux du département, nous sommes très sensibles à votre présence à cette manifestation et au fait que vous ayez pris sur le peu de temps disponible que vous laissent les lourdes obligations qui sont les vôtres, pour venir nous manifester votre compagnie.

Monsieur le Premier Président, le chef de notre Cour est ici chez lui, et à ce titre il serait bien déplacé que le bâtonnier que je suis lui souhaite la bienvenue. Je dois en revanche vous remercier d'être venu occuper la place naturelle et éminente qui est la vôtre au sein de cette manifestation, au cours de laquelle les partenaires de justice que sont les avocats du barreau des Hauts-de-Seine fêtent leurs jeunes confrères. Je sais, monsieur le Président, grâce aux nombreux contacts que j'ai avec vous depuis ma prise de fonction, la grande considération que vous avez pour l'ensemble des partenaires qui participent à l'œuvre de justice, et la grande écoute que vous leur consacrez. Je connais également votre grand intérêt pour l'éloquence en général, et pour la place qu'elle doit occuper dans les enceintes de justice. Je forme le veux que cette manifestation vous donne la meilleure image d'un barreau qui vous assure de tout son respect.

Monsieur le Procureur général, le chef du parquet général est à plus d'un titre un interlocuteur institutionnel de notre profession, en raison des nombreuses missions que la loi lui confie dans le fonctionnement de nos ordres. Ce n'est pas cette autorité formelle que nous saluons ce soir, mais le haut magistrat, très près de tous ses interlocuteurs par sa grande affabilité, sa grande urbanité, ce qui met son immense culture, sa profonde sensibilité et sa grande capacité d'écoute au service d'une fonction qui se transforme ainsi en guide, en conseil et en exemple. Pour toutes ces raisons, grandes et notre satisfaction de vous compter parmi nous ce soir et de vous savoir attentif à l'évolution de notre barreau et à l'émergence de ces jeunes talents.

Madame le Président, nous voici revenus dans notre juridiction, dans notre tribunal, en quelque sorte à la maison, où vous accueillez ce soir, nous ayant permis d'en occuper de manière peut-être un peu envahissant la grande salle. Mon propos, vous le constatez, devient naturellement plus familier, presque plus intime… C'est parce qu'il s'adresse au chef de juridiction que nous côtoyons presque au quotidien, et avec lequel s'établit nécessairement une relation singulière et privilégié. Le grand respect que nous vous portons, Madame le Président, s'inscrit dans une dimension domestique qui lui confère humanité et sensibilité. Nous avons, depuis votre récente arrivée à la tête de cette juridiction, découvert progressivement, au fil de l'eau, au contact de nos réunions de travail, votre forte et rayonnante personnalité mais aussi votre profonde humanité. Nous avons pu rapidement prendre la mesure de votre sens aigu de l'organisation, de l'efficacité. Nous connaissons maintenant votre ferme volonté de rechercher en permanence les solutions les plus simples et plus claires, les plus concrètes à tous les problèmes que vous avez à traiter. Nous nous félicitons des relations que vous avez su instituer avec notre ordre, empreintes à la fois de la grande considération que vous avez pour des missions de défense, et de l'ambition que vous nourrissez pour votre juridiction qui, vous en êtes convaincu, se réalisera d'autant mieux qu'elle pourra prendre appui sur un barreau fort, dynamique et innovant.

Monsieur le procureur de la République, ma mission institutionnelle devrait nous conduire fréquemment à l'opposition. Mes confrères bâtonnier me fournissent parfois l'exemple de telles situations. Je suis à cet

égard un batelier heureux. Mon confrère le bâtonnier d'Aix-en-Provence, présent dans cette salle, ne manquera pas de relever qu'il a une nouvelle fois l'occasion de m'identifier au Xavi de la crèche, cher à la mythologie provencale. Les traditions de cette juridiction, votre personnalité simple, franche et droite, votre rigueur républicaine sont autant d'ingrédients qui donnent à nos relations la qualité que nous leur connaissons et qui nous permet de régler de la manière la plus efficace les inévitables conflits qui opposent parfois fonction de l'accusation et respect des droits de la défense. Je me félicite au nom de notre barreau de l'équilibre, de la sérénité que, sans renier nos missions respectives, nous avons su établir dans les rapports entre nos deux institutions.

Monsieur le Président du Tribunal de commerce, Monsieur le Président du Conseil des prud'hommes, de Nanterre et de Boulogne, les chefs de juridiction que vous êtes occupent une place privilégiée dans toutes nos manifestations, qui traduit la considération que nous portons aux institutions que vous présidez et l'intérêt que nous attachons à la qualité de nos rapports pour un bon fonctionnement de la justice dans les domaines confiées par la loi à vos juridictions.

Mesdames et messieurs les hauts magistrats, mesdames et messieurs les hauts fonctionnaires, mesdames et messieurs les greffiers en chef de nos juridictions, mesdames et messieurs les représentants des professions juridiques et judiciaires de notre Cour et de notre département, messieurs les représentants de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers, nous sommes très sensibles à votre présence et là sympathie et à la sympathie qu'elle manifeste à notre barreau et assez jeunes professionnels, soyez en vivement remerciés.

Monsieur le Président du Conseil national des barreaux, vous êtes par l'effet de la loi la plus haute autorité représentative de notre profession au plan national. Notre barreau vous remercie de l'honneur que vous lui faites en assistant personnellement à cette rentrée, entouré d'une imposante délégation de membres du Conseil. Monsieur le président, ni vous-même ni l'institutions que vous représentez ne souffre dans ce barreau d'une mise en cause de légitimité. Ce barreau n'a jamais caché, par la voix de ses représentants les plus éminents, son attachement à une représentation nationale forte et unique de la profession, ce depuis la fondation de notre nouvelle profession. Il prône depuis toujours l'idée que cette représentation nationale doit être articulée avec les compétences reconnues aux ordres et aux bâtonniers, dès lors que leur nombre serait adapté à une nouvelle configuration de la carte judiciaire, que nous appelons de tous nos vœux, et que leur place au sein de votre institution serait mieux assurée et organisée. Nous souhaitons que vous puisiez dans votre participation à cette rentrée la grande énergie dont vous aurez besoin pour conduire à son terme la réforme de la formation que vous avez si heureusement entreprise, et dont notre profession a tant besoin pour renforcer sa capacité d'intégration des jeunes professionnels qui doit venir irriguer et enrichir cette structure.

Monsieur le Président de la conférence des bâtonniers, mon cher Christophe je suis ici dans ton barreau, dont tu as été l'un des bâtonniers les plus prestigieux, au moment où se jouait le sort de notre nouvelle profession. Le rôle que tu as déjà joué depuis honore notre barreau. Le mandat que tu termines dans quelques semaines à la tête de la conférence des bâtonniers aura fait faire des pas de géant à l'institution et à notre profession, lui permettant ainsi de passer, selon l'expression de ton successeur, à marche forcée du Moyen Âge au vingt-et-unième siècle. Il te reste un dernier chantier à lancer : celui de la réflexion indispensable sur la représentation de notre profession, et sur le rôle respectif que doivent y jouer le Conseil national des barreaux, les bâtonniers réunis au sein de la conférence que tu présides, et le grand barreau de Paris. Je sais que ta capacité de réflexion prospective te permettra de lancer ce débat avec l'intelligence politique qui te caractérise et qui est indispensable aux enjeux fondamentaux que ce débat recèle pour l'avenir de notre profession. Ton successeur désigné, le bâtonnier Destol (?), présent ce soir parmi nous, et nous le savons de taille à poursuivre l'oeuvre que tu as entreprise et celle qui te reste à entreprendre. Il sait pouvoir bénéficier de notre appui pour soutenir l'action dont il entend faire la ligne de force de sa présidence : redonner à notre profession la place politique éminente qu'elle doit occuper dans la cité.

Mesdames et messieurs les bâtonniers des barreaux de la Cour d'appel de Versailles, mesdames et messieurs les bâtonniers de la conférence régionale des barreaux d'île de France, mesdames et messieurs les bâtonniers des barreaux amis qui nous font l'honneur d'être présents à cette rentrée : Versailles, Pontoise, Chartres, Paris, Créteil Bobigny, Evry, Aix-en-Provence, Ajaccio, Grasses, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Toulouse, votre présence constitue une inestimable marque d'amitié, de sympathie et de soutien. Elle illustre la forte solidarité qui unit dans leurs préoccupations communes des chefs de leurs ordres, confrontés aujourd'hui aux nombreuses difficultés qui les assaillent, mais qui puisent dans cette solidarité l'énergie et le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur mission. Elle est enfin une marque de considération pour un barreau, en d'autres temps présenté comme atypique, voire hors norme, qui a su faire la preuve que l'originalité de sa composition et de ses structures ne l'empêchait pas de tenir toute sa place au sein d'une profession dont il fait partie intégrante et à laquelle il apporte toute la richesse de sa réflexion et de son expérience.

Mesdames et messieurs les présidents et représentants des organisations professionnelles d'avocats, nous sommes très sensibles à votre présence, à la sympathie qu'elle manifeste à notre barreau et à ces jeunes professionnels, soyez-en vivement remerciés.

Monsieur le bâtonnier désigné, notre profession est sage qui rappelle très vite au bâtonnier en exercice avant même le midi de son mandat la grande précarité de sa situation, et prévient ici les errements vers lesquels la validité et la solitude du pouvoir pourraient le conduire. Nos confrères vous ont désigné il y a quelques jours à peine pour être le 1/01/1999 mon successeur dans le bâtonnat. Nous allons, pendant plusieurs mois, travailler ensemble pour préparer cette transition biennale et assurer, au-delà de nos personnes, la continuité indispensable de la politique de notre ordre.

Messieurs les anciens bâtonniers de notre ordre, huit d'entre vous sont ce soir dans cette salle, soit au sein du conseil de l'ordre dont ils sont des membres éminents, soit aux places d'honneur qui leur sont réservées dans l'assistance. L'année 1997, *anus horribilis*, a été marquée par la disparition de 2 anciens bâtonniers de notre ordre, dont je tiens à saluer la mémoire : le bâtonnier Dominique Blavier, fondateur de notre ordre 1972, le bâtonnier Bernadette Pistre, qui en a été le chef en 1979 et en 1980. Votre présence à côté de nos stagiaires à l'occasion de cette manifestation est la marque éclatante de la continuité de l'institution ordinale et la reconnaissance du rôle tutélaire que vous continuez à jouer, en particulier auprès de nos jeunes confrères.

Mes chers confrères, je me réjouis de constater que votre présence impressionnante à cette manifestation témoigne à la fois de la vitalité de notre barreau, de son unité et de son engagement auprès de nos jeunes confrères, qui sont aujourd'hui au centre de cette cérémonie. Les occasions de nous mobiliser aussi nombreux sont tellement rares que le bâtonnier que je suis se félicite de cette réconfortante participation confraternelle. J'adresse un salut particulier au doyen de notre oredre qui, du haut de ses 54 ans de vie professionnelle, prend, j'en suis convaincu, un plaisir particulier à participer à cette grande fête de la jeunesse.

Mes jeunes confrères, c'est à vous que j'entends à présent réserver la dernière partie de mon propos. Vous que nous célébrons aujourd'hui en imposant aux deux secrétaires de la conférence issus de vos rangs la redoutable épreuve d'avoir à nous séduire, à nous convaincre, de défendre en faisant appel à toutes les ressources dont nous rêvons pour vous tous : rigueur intellectuelle, humour, passion, émotion, culture. Vous, que nous célébrons aujourd'hui parce que vous êtes notre fierté et notre espoir. La fierté de vous compter aussi nombreux au sein de notre barreau, exerçant selon tous les modes prévus par notre statut professionnel, et dans les structures les plus diverses dans notre profession s'est dotée en 1992. La fierté d'observer la qualité de votre engagement au service des actions de toute nature, que l'ordre vous confie dans le cadre des missions d'intérêt public qu'il développe en matière de défense pénale d'urgence, d'aide juridictionnelle et d'accès au droit. L'espoir que nous autorise le fait que ce soit sur vos jeunes épaules

que repose l'avenir de notre profession, convaincu que nous sommes, que les stagiaires de la nouvelle profession seront mieux que leurs aînés, trop souvent empêtrés dans des débats du passé, lui donner toute la dimension, toute la capacité de rayonnement et de développement dont elle a besoin pour réaliser les objectifs ambitieux que s'étaient fixé ses fondateurs en 1990.

Ces objectifs, vous les réaliserez à condition de ne jamais oublier les deux exigences fondamentales qui s'imposent à notre profession en tout temps et en toutes circonstances : l'exigence d'unité, l'exigence du respect rigoureux d'une déontologie. L'unité sans laquelle nous serons incapables de répondre aux grands défis nationaux et internationaux qui nous sont lancés par les évolutions fulgurantes de notre environnement socio-économique, doit s'entendre de celle que nous devons imposer, nous imposer, dans nos structures de représentation, dans l'accomplissement de toutes les missions, de toutes les fonctions qui sont les nôtres dans la société, dans la stratégie que nous devons développer pour renforcer et moderniser notre profession. J'ai déjà largement évoqué plus avant dans mon propos l'importance que revêt l'indispensable recherche de l'unité dans les structures de représentation de notre profession, je n'y reviendrai pas. Sauf à souligner que ce n'est qu'à ce prix que nous serons en mesure de retrouver dans la cité la place politique éminente qui doit être la nôtre. Toute aussi essentielle et l'exigence d'unité et de solidarité que nous devons mieux satisfaire dans l'accomplissement de toutes les missions qui sont les nôtres dans la société : missions de défense et missions de conseil, pour la satisfaction du besoin de justice et de droit, manifesté par les individus, les entreprises et les organisations, du plus défavorisé des premiers au plus grand et au plus puissant des seconds. Exercer avec une plus grande d'égalité relative de moyens, de ressources et de chance, afin de faire reculer le risque mortel d'une profession à deux vitesses et de rendre sans objet l'opposition dévastatrice dont j'ai, à plusieurs reprises entendu l'évocation au cours de ces derniers mois, entre les avocats de coeur ou de plus fort les avocats d'amour, et les avocats d'affaires. Il n'y a pour moi dans notre nouvelle profession que des avocats, dotés des mêmes qualités de cœur, témoignant du même amour pour leur profession et remplissant dans la société avec cœur et amour toutes les missions que la loi leur confit.

Reste que nous devons veiller à donner à tous les avocats les moyens d'exercer dignement leur profession. Notre unité et notre solidarité peuvent efficacement y pourvoir ; nos divisions ne peuvent que nous éloigner de la recherche de cet indispensable objectif d'équilibre. Notre unité, nous devons enfin la manifester dans la définition de la stratégie de développement et de modernisation de notre profession. Des débats aussi essentiels que l'adaptation de la réglementation de relatives à nos structures d'exercice, pour fournir à nos cabinets, quelle qu'en soit la taille et l'activité, des cadres juridiques dont ils ont besoin pour se diversifier, se développer, s'adapter à la concurrence interne et externe, disposer des moyens financiers que requiert la démarche d'entreprise qu'ils doivent désormais obligatoirement adopter, où le comportement de la profession doit avoir, à l'égard de l'incontournable développement des structures de réseaux, qu'ils soient exclusivement juridiques ou non exclusivement juridiques, ne se règleront pas par le recours aux anathèmes, ou par l'appel aux pouvoirs publics mais par la capacité de notre profession à puiser en son sein les ressources de réflexion, de concertation et de propositions dont elle a besoin pour maîtriser son avis.

Mes jeunes confrères, notre profession n'a de sens et de place dans la société que parce qu'elle se reconnaît et qu'elle se retrouve autour d'un socle de principes et de règles de déontologie qui constituent une des garanties fondamentales de notre démocratie, un indispensable instrument de régulation des rapports sociaux et des rapports économiques, une protection efficace de tous les sujets de droit, un facteur d'identité, de légitimité et d'unité de notre profession.

Mes jeunes confrères, n'oubliez jamais que le respect scrupuleux de ses valeurs assure et légitime votre place et votre rôle dans la société. Vous serez banalisés si vous ne le respectez pas ou si vous vous en éloignez, vous serez reconnus, respectés et honorés si vous y restez indéfectiblement attachés.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE PIERRE DEGOUL :

Monsieur le Président, mesdames et messieurs de la Cour, mesdames messieurs les jurés,

Jean-Marie Colombani ne comparaît pas aujourd'hui pour répondre d'un quelconque délit de presse, c'eut été lui faire trop d'honneur. Il succède sur ce banc à son confrère Philippe Bouvard ; ce rappel suffit à caractériser l'infamie attaché à la comparution devant cette cour, car c'est bien d'une infamie dont il sera question ce soir. Je n'aurai alors aucun mal à vous démontrer sa culpabilité, tandis que son défenseur au prix d'une rhétorique savante tentera vainement de vous persuader, à défaut de vous convaincre, de l'inconsistance des poursuites, si bien qu'il faut me résigner à triompher sans gloire puisque je vaincrai sans péril. Et ce n'est pas cette dérisoire tentative de corruption qui vous fera échapper au glaive qui va s'abattre. Car pensiez-vous réellement qu'en m'adressant une offre d'abonnement, qualifiée comme il se doit d'« exceptionnelle », vous pourriez espérer une quelconque clémence ? Car, voyez-vous, je sais que cet envoi ne peut être que l'expression de votre certitude de me circonvenir et non une banale offre de masse, pour l'excellente raison que, dans un article paru dans la tribune du mois de juillet dernier, vous affirmiez, je cite : « votre refus de voir encarté le journal dans des sorte d'enveloppes publicitaires ». Sauf à penser que vous avez menti, ce à quoi je me refuse. Même si Sénèque nous enseigne que le mensonge est la troisième loi Corse, après la vengeance et la rapine, je suis obligé de voir dans cette manœuvre la commission d'une infraction qui ne fera qu'alourdir un peu plus la peine qui va vous être infligée.

L'indépendance et la probité attachée à mes fonctions ayant fait échec à vos intrigues, vous vous êtes attaqué au jury. Sans mon intervention, monsieur Colombani, vous auriez bénéficié d'une impunité scandaleuse et il me faut révéler certaines circonstances qui n'honorent pas le barreau des Hauts-de-Seine. Nous avons en effet pu apprendre au mois de juin dernier en assistant à la revue de l'UEJA, ce syndicat passé maître dans l'organisation de fêtes et de spectacles en tout genre, que tous les membres du jury s'étaient rendus en Corse dans le cadre d'un conseil décentralisé -c'est le nom que prend dans la profession d'avocat un voyage organisé-. Qui pouvait croire cette information proprement mesquine ? Qui croirait qu'une vingtaine d'avocats élus par leurs pairs pouvaient à peu de frais s'offrir un séjour aussi inutile que lointain ? Et bien, après enquête menée par mes services, il s'avère que ces hommes, ces femmes aussi, ont été enlevés par un commando mené par un certain monsieur Jean sur place ; ils ont fait l'objet de chantage, de pressions, de sévices même ! On m'a raconté qu'ils ont enduré ce que bien peu d'hommes ont eu à supporter. Songez que certains ont dû rester assis des heures à la table du meilleur restaurant d'Ajaccio. D'autres, plus chanceux, furent contraints seulement -si j'ose dire !- de se pavaner des journées entières au bord d'une piscine d'un palace 4 étoiles. Qui sont ces gangsters ? Qui sont ces hommes capables de kidnapper cet aréopage pour bafouer la justice et réaliser ainsi sur le continent ce qui est devenu banal sur l'île ?

La réponse ne s'impose qu'avec trop d'évidence : ce sont vos complices, monsieur Colombani. Oui, se sont vos complices qui ont fait de ce qui fut l'élite de ce barreau des loques apeurées. Ce sont vos complices qui vous permettent aujourd'hui de comparaître avec la certitude de bénéficier d'un jugement à côté duquel les absolutions

judiciaires de monsieur Léotard feront figure de châtiment exemplaire. Ces manœuvres ne m'empêcheront pas de requérir et d'abattre sur vous le juste courroux, non plus d'un jury perverti mais du peuple souverain. Il sera votre juge, et je suis convaincu que les insulaires, venus étrangement nombreux ce soir, ne parviendront pas à faire basculer son verdict dans la honte d'un acquittement. Avant même d'aborder les chefs de la prévention, je vous ai démontré jusqu'ou il pouvait être allé : il n'a pas hésité à employer le chantage, l'intimidation… Il a même tenté de tous vous corrompre en distribuant des exemplaires de sa Gazette jusqu'à l'entrée de cette salle d'audience. Tous ces efforts auront été vains, cet homme sera condamné finalement pour ce qu'il est et non pour ce qu'il représente.

Le Monde aurait dû comparaître à vos côtés, monsieur Colombani, vous en auriez été flatté puisque vous vous targuez, en jouant facilement sur les mots comme un enfant avec ses cubes, d'avoir fait un Monde meilleur. Mais la situation étant réduite à sa plus simple expression, elle m'interdit de faire référence aux faits qui le concernent et de requérir contre lui. Néanmoins, même si son encre ne m'a que très rarement sali les mains, il me semble nécessaire que dis-je, indispensable, d'éclairer l'auditoire sur la réalité du Monde. C'est faire œuvre de salubrité publique que de révéler son vrai visage. Comme les statues de Lénine furent abattues et, pour les mêmes raisons, ce soir le Monde va chuter de son piédestal. Vous n'en sortirez pas indemne, monsieur Colombani, car le monde c'est vous. Beaucoup vont tomber de haut à l'exception, bien sûr, de votre défenseur.

La petite histoire veut que le journal ait été créé après la 2nde guerre mondiale dans un mouvement patriotique par Hubert Beuve-Méry. La réalité est moins reluisante : le Monde est né sur les restes putrides d'un organe collaborationniste

appelé « *Le Temps* » ; les locaux, l'imprimerie, les rotatives, les journalistes, la topographie même, tout appartenait au Temps, qui en fut dépossédé. Mais c'est par la volonté du général de Gaulle qu'il vit le jour le Monde est son enfant ; mais Hubert Beuve-Méry le baptisera avec la modestie qui lui fera signer ses articles « *Sirius* ».

Dès le début, il s'est voulu le quotidien de l'élite et pour ce faire, il fallait le rendre incompréhensible pour la masse, le but aura été atteint au-delà de toutes les espérances. A titre d'illustration, l'éditorial de l'édition du 30 novembre dernier m'a laissé songeur, permettez-moi d'en lire un passage : « *C'est sans doute, ça commence fort, la trop célèbre fin des idéologies qui ne fut en réalité que la remise en cause de dogmes et de leur utilisation par des appareils eux-mêmes en voie de fossilisation qui a permis ce retour d'interférence entre cinéma et politique, et cetera et cetera* ». Il n'est pas signé tant il est vrai qu'il est difficile de reconnaître la paternité de ces logorrhées.

Mais bien plus que cette irritante supériorité qui transpire de chacune de ces pages, le Monde se distingue par son traitement froid, distant et disons-le, presque inhumain de l'actualité. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour apprécier combien il pouvait exceller dans le plus dégradant des féminismes. Dès le 6/8/1945, les sommets auront été atteints : cette date ressuscite les souvenirs d'Hiroshima et ses cohortes de morts innocents. On a pu lire ce jour-là, à la une du Monde : « *Une révolution scientifique : les américains lancent leur première bombe sur le Japon* ». Ce n'est plus de la désinformation, monsieur Colombani, c'est du cynisme. Albert Camus, c'est Albert Camus, fustigeait dans Combat cette civilisation mécanique qui venait de parvenir à son premier degré de sauvagerie, il continuait son article par ces mots : « *Le monde est ce qu'il est, c'est-à-dire peu de choses* ». Je me demande s'il ne visait pas votre journal. Lorsque Nagasaki connaîtra le même sort, vous resterez muet, nous dispensant heureusement d'un probable : « *L'expérience a encore réussi : les états unis maîtrisent l'arme nucléaire* ». Le plus triste reste que vous revendiquez cet héritage, cette une étant affichée, indécente, dans votre hall d'accueil.

En revanche, vous ne revendiquez curieusement aucune attache à un quelconque mouvement politique. Ce pourrait être un handicap, cela fait votre force. En règle générale les convictions s'accordent avec la lecture d'un quotidien ; ainsi le lecteur de Minute est-il rarement un militant de Amnesty International, ainsi encore Le Figaro se vend-il au bout du compte très mal à la sortie d'une réunion de la Ligue communiste révolutionnaire. Eh bien je défie quiconque de me dire si le Monde est un journal de gauche ou de droite. Non, un élan superficiel nous inciterait certes à le placer à gauche, puisque ses rédacteurs sont pour la plupart d'anciens trotskistes blanchis sous le harnais. Le traitement de l'actualité semblerait d'ailleurs le confirmer. En 1972, par exemple, vous verrez dans l'assassinat de deux hauts fonctionnaires allemands par les brigades rouges, je cite, « *quelques sanglants soubresauts* ». Lorsqu'en 1975 les Khmers rouges investissent Pyan Pen et instaurent un régime de terreur, vous en rendez compte de manière surréaliste en décrivant la déportation de millions de citadins comme une exquise promenade pastorale !

Même Humanité, monsieur Colombani, n'avait pas osé. Malgré ces exemples, il me paraît difficile de cataloguer le Monde. Votre quotidien est sans doute le seul, avec L'équipe peut-être, à ne pas donner prise à un quelconque positionnement sur l'échiquier politique puisque votre ligne éditoriale se résume depuis 35 ans dans la critique systématique, par conséquent sans nuance, du chef de l'État. Il s'agit d'un atout majeur car, pour ceux qui s'en orgueillissent, de se compter au nombre de vos lecteurs, c'est la marque de l'objectivité. Et le Monde ne fait-il pas partie de ces quelques parutions graves et sérieuses qu'il faut, comme disait Flaubert dans son Dictionnaire des idées reçues, laisser traîner sur la table de son salon, en ayant pris soin de marquer quelques passages au crayon rouge ? L'exercice est pourtant fastidieux puisqu'il

implique la lecture, pour ceux qui le lisent bien entendu, d'une importante masse de papier. Et si l'on excepte l'annuaire téléphonique, son prix, rapporté à son poids, fait du Monde le champion de la rentabilité ! Elle est d'ailleurs devenue votre obsession, au détriment parfois d'une rigueur que les lecteurs sont en droit d'espérer ! Ne pleuriez-vous pas récemment sur votre avenir financier, à la suite d'une condamnation prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Paris, à payer à monsieur Jean-Luc Lagardère la coquette somme de deux-cent mille francs ? Il faut dire que votre erreur, comme vous la qualifiez, était de taille puisque vous n'avez pas hésité à rendre compte, pour le moins approximativement, d'une affaire judiciaire en cours sur la base de renseignements erronés parce que obtenus auprès du secrétariat du parquet général de la cour de Paris. Fort heureusement, votre actionnaire diffamé devait se rapprocher de vous, ne dit-on pas que si tu ne vas pas à Lagardère c'est Lagardère qui vient à toi, pour conclure un piteux arrangement.

Je viens de décrire le Monde tel qu'il est je n'en tire aucune satisfaction, après tout serait-il de gauche et prompt comme ses confrères à tenir le probable pour le vrai que cela ne serait même pas scandaleux. Mais il s'obstine à régner, dominateur, sur l'ensemble de la presse française en s'affublant du titre ronflant de « *journal de référence* ». Quels sont ses si grands mérites, quels sont les titres de gloire ? Une approche objective m'oblige à affirmer que votre journal fait référence auprès de vos lecteurs, et uniquement auprès d'eux, comme Paris-Turf fait autorité sur l'hippodrome d'Auteuil ! Rien de plus, rien de moins ! Malgré cette évidence, le Monde est et restera le journal qu'il faut lire, comme la finale de Roland Garros est et restera l'épreuve sportive à laquelle il faut se montrer, fier mais contraint. Ne voyez pas dans mes développements un défouloir, mais seulement un moyen, commode peut-être, de tracer un parallèle. Comme lui, vous avancez visage masqué. Vous vivez sur une réputation. L'évocation de votre passé suffit à s'en convaincre mais aussi à vous refuser le bénéfice de toute circonstance atténuante.

Jean-Marie Colombani est né le 7 juillet 1948 à Dakar, l'enquête n'a pas permis de déterminer les raisons de cette naissance exotique et par conséquent suspecte. Le magistrat instructeur, toujours perspicace, a cru y voir la preuve de la présence de sa mère au Sénégal. Il aura connu une enfance puis une adolescence privilégiée qui ne le prédestinait en rien à la carrière qui fut la sienne et d'ailleurs les circonstances de son entrée dans le journalisme sont obscures. L'on sait seulement qu'il intègre l'ORTF en 1973, puis après son éclatement, qu'il officie sur FR 3 à Nouméa. Les policiers n'ont rien trouvé de très marquant concernant votre début d'activité professionnelle, monsieur Colombani. Il semble qu'après avoir servi les cafés et découpé les dépêches, vous vous êtes cantonné dans la présentation du journal télévisé régional. Vous paraissiez alors destiné à vous morfondre dans l'information tribale pour espérer finir, au mieux, votre carrière à la rédaction de FR 3 Poitou Charentes.

Mais en 1977, vous renaissez. Vous venez au Monde. Je dois m'empresser de réfuter la version officielle de votre arrivée au journal. A la suite d'un reportage sulfureux, que vous auriez réalisé sur les kanak, le PDG de FR 3 vous aurait écrit une lettre de blâme commençant par ces mots : « *Le journal télévisé n'est pas le Monde* », vous auriez envoyé sa photocopie à son directeur et proposé votre candidature.

Monsieur Colombani… Je constate que vous n'avez jamais versé cette pièce au dossier et que personne n'a pu confirmer cette version des faits proprement rocambolesque ! La vérité, toute bête, toute nue, est que vous avez répondu à une petite annonce, et qu'en compagnie de beaucoup d'autres vous avez passé un entretien d'embauche, votre entregent a fait le reste. Mais voilà, cédant a quelques conseils en communication pour qui votre statut interdisait la banalité, vous avez inventé une histoire, mieux, vous vous êtes forgé une légende.

Ce trait n'est pas anecdotique car il est révélateur de ce que vous êtes devenu : un maniaque.

Le mot est déplaisant. Un maniaque qui n'hésite pas à contracter des alliances avec les Inrockuptibles pour faire jeune, ou à tenter imprudemment d'acquérir L'Express pour faire riche… Comme vous avez changé, monsieur Colombani. Je doute que vous soyez encore ce jeune idéaliste plein d'enthousiasme prêt à refaire le monde, le vrai, auprès d'un comptoir enfumé après le bouclage. Alors certes, votre métamorphose n'égale pas celle de votre ami Serge July, maoïste en 68, aujourd'hui patron de presse caricaturale, ni même celle de Franz-Olivier Gisberg, j'espère dans un autre registre passé sans rougir d'un hebdomadaire de gauche tonton-maniaque à un quotidien de droite réactionnaire ! Mais tout de même, vous êtes plus proche de Citizen Kane que de Rouletabille… Et il ne vous aura fallu au bout du compte que 17 ans pour parvenir sur les toits du Monde. Mais vous avez donnez toute votre mesure lorsque vous avez été rappelé par les démons de l'audiovisuel. Nous avons tous en mémoire l'heure de vérité, en compagnie d'Alain Duhamel, l'apôtre de la pensée unique, vous bavardiez avec quelques-uns de vos amis ministre où député. La vérité, vous le savez bien, n'a jamais jailli d'un tube cathodique ! Même vos juges, dont c'est pourtant la profession, n'ont pas seulement la prétention de l'effleurer.

Magnanime, je ne vous reproche pas d'avoir participé à cette mascarade car après tout vous avez suivi comme tant d'autres le triste chemin tracé par vos aînés. Je ne veux pas faire le procès du journalisme à la française pour m'intéresser à l'essentiel. Et l'essentiel est que vous êtes allé beaucoup plus loin, monsieur. Vous êtes allé jusqu'à chez eux, à domicile, en compagnie de Madame Anne Sinclair ; elle a été condamnée par cette même cour pour ces mêmes forfaits, et vous remarquerez d'ailleurs que cette condamnation aura porté ses fruits puisqu'à la suite de l'arrivée de son mari au pouvoir, elle a eu la sagesse de s'éclipser, contrairement à Madame Ockrent qui se complait à s'exhiber dans la plus dégradante vulgarité. Ainsi, il ne vous suffisait pas de vivre dans la honte de la compromission, il aura fallu en plus que vous nous imposez le triste spectacle de l'intimité de nos dirigeants, alors vraiment que cela ne pouvait intéresser que les lectrices de Voici ou de Gala. Dans ces circonstances, l'impertinence laisse vite place à l'amabilité, car les gens polis, et vous en faites partie, répugnent à fouiller les poubelles de leur hôte. Je me suis longuement demandé pourquoi l'on vous avait sollicité afin de de cautionner cette sous-culture journalistique, je crois avoir trouvé la réponse. Parmi les quelques personnalités qui comptent à Paris s'est insinuée l'idée que vous étiez le meilleur connaisseur du monde politique. Ce qui d'ailleurs est sans doute vrai et rend par conséquent plus incompréhensible encore vos écarts.

Vous avez donné toute la mesure de cette compétence que l'on vous prête encore dans votre dernier ouvrage, De la France en général et de ses dirigeants en particulier. Je l'ai lu, contraint, car il était car il était versé au débat. Vous êtes un visionnaire, monsieur Colombani. L'analyse politique est intéressante, si ce n'est que vous prédisiez un avenir politique morose à monsieur Jospin, donc on sait ce qu'il est devenu. Ce n'est qu'une galerie de portraits de quelques personnalités importantes selon vous, une explication des raisons qui vous ont poussé à évoquer monsieur Bernard-Henri Lévy s'avèrerait pourtant nécessaire… La pitié qu'il m'inspire aujourd'hui m'interdit de porter un quelconque jugement sur cet homme en exil, mais qui n'a, admettez-le, que d'importance que dans le cœur de la poupée Barbie qui lui tient lieu d'épouse ! A la lecture de ce brûlot, j'en apprends que monsieur Charles Pasqua, envers qui vous avez une tendresse particulière, aurait, je lis de peur de ne pas être cru, « *un réel goût de faire le bien* ». Sa vie n'aura donc été qu'une longue suite d'échecs.

Ah oui j'imagine que seule la prescription l'a empêché de vous poursuivre pour diffamation, vous auriez eu beaucoup de mal à apporter la preuve de cette allégation hasardeuse ou simplement même celle de votre bonne foi… Monsieur Colombani, tous ces gens vont ont payé pour faire ces portraits flatteurs ! Il est

certain que que votre zèle les concernant doit être à la mesure des sommes qu'ils vous ont versées. Et puisque la majorité d'entre eux appartient au sérail politique, vous vous êtes rendu coupable de recel, de détournement de fonds publics. Le raccourci est audacieux, j'en conviens, mais il est dans l'air du temps. A cette infraction s'ajoutent des faits de tentative de corruption et de complicité d'escroquerie ; je crois l'avoir démontré, car il ne peut en être autrement lorsqu'on se prête avec une certaine condescendance aux acrobaties journalistiques de TF1.

Au terme de ce réquisitoire, que je ne veux pas trop long pour ne pas empiéter sur vos heures de sommeil, vient le temps de la paix. Je tiens à faire remarquer à ce propos que j'aurais pu ameuter la presse pour obtenir quelque soit la décision qui va être prise votre condamnation médiatique, c'est-à-dire sans appel, définitive. Vous mettrez donc à mon crédit l'absence de tout média dans cette salle, mise à part la Gazette du Palais qui ne fera pas ses gros titres de cette manifestation. Vous serez puni par-là vous avez fauté. Je requiers que vous soyez reconduits à la frontière, monsieur Colombani, en Corse, bien entendu. Bonifacio sera votre Sainte-Hélene. Avec votre talent, je suis bien certain que vous réussirez là-bas à toucher un lectorat qui n'est certes pas le vôtre mais qui peut-être vous restera fidèle. Vos compatriotes mettront un point d'honneur à vous venir en aide, ne dit-on pas que l'union fait la Corse ? Vous ferez lire les morts puisque puisque d'autres jusque dans la capitale parviennent à les faire voter. Vous gagnerez ainsi quelques lecteurs pour parvenir à lever l'hypothèque qui pèse sur votre journal. Je ne veux pas la mort du pêcheur, surtout pas de celui-là car un journal qui meurt, même le vôtre, c'est un peu de liberté perdue. Et puis je peux bien vous l'avouer maintenant, des journaux que je n'aime pas, le Monde est celui que je préfère.

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE THIBAULT DELORME :

Monsieur le Président, messieurs de la Cour, mesdames et messieurs les jurés, très cher client,
Il est un point, un seul c'est est vrai, mais essentiel, sur lequel je reconnais la rare et pénétrante sagacité de monsieur l'avocat général : Jean-Marie Colombani est corse.

Et comme tous les corses, c'est un bandit, et comme tous les bandits corses, c'est un homme d'honneur. Et comme tous les hommes d'honneur, il préfère le maquis aux tribunaux de la République. Vous me serez témoin, monsieur le préfet, que cette République, ayant pris soin de faire de la Corse un sanctuaire fiscal et pénal, il est facile de les comprendre. Cependant, je t'en conjure Jean-Marie Colombani, sors de ton maquis et à la tête de ton armée de 533 247 grognards, viens devant tes juges ! Viens, gentilhomme corse, fort de tes faits d'arme, de tes prouesses de plume et des trois codes que nous a donné le petit caporal. Oui, entre ici Jean Marie Colombani, avec ton cortège de 533 247 lecteurs quotidiens. Bien sûr, ta crainte est légitime. Délinquant récidiviste, tu t'interroges sur le sort qui te sera réservé ; car oui, tu es récidiviste.

Mais comme ces maréchaux soviétiques qui vont, poitrine bardée de décorations, portent en écharpe des peines correctionnelles et des mises en examen pour diffamation, envers tous les despotes et tyrans de la terre. Grâce à un tel casier judiciaire, tu rejoins le panthéon des hommes de lettres condamnés pour avoir osé dire le vrai. Sois fier, car tu es assis sur ce banc ou avant toi fut condamné, mais ensuite porté en triomphe, celui qui s'est battu pour la liberté de la presse, pour la vérité contre l'oppression. Oui, on retrouve ici la juridiction du journaliste opprimé, celle qui au dix-neuvième siècle jugeait des crimes de presse : la Cour d'assises.

Oui, c'est devant la Cour d'assises que comparu Zola pour son « *J'accuse* ». Et voici aujourd'hui qu'elle juge Jean-Marie Colombani, qui vous accuse vous, monsieur l'avocat général, de faux procès, fausse pièce de faux témoignage. Viens, Jean-Marie Colombani, réclame d'être enfin jugé par la justice du peuple. Car le jury et la magistrature naturelle de la société telle que les siècles l'ont faite. Sous l'ancien régime, c'est le nom du roi que tout français oprimé invoquait pour se défendre ; et maintenant que ce nom a perdu sa puissance, c'est le jury qu'appelle tout français opprimé, c'est le jury qui est le gardien de sa vie et de son honneur. Alors oui, entre ici Jean-Marie Colombani ! Entre donc avec ta litanie de 533 247 témoins de moralité, entre en grande pompe à la Cour d'assises car, après Fouquaitainville, jadis, après Vychinsky naguère, le temps des Degoul est venu.

Mais, monsieur le Président, mesdames et messieurs les jurés, nous nous défendrons face à ce qui n'est ni plus ni moins qu'un procès stalinien scandaleusement attenté à un réfugié politique. Car Jean-Marie Colombani, vous le savez, était venu demander l'asile dans les Hauts-de-Seine. Vous n'ignorez pas en effet que sa vie était devenue plus dangereuse à Paris que le serait celle de Tabatha Cash au Vatican. Jacques Chirac, évoquant la possible reprise de L'Express par le Monde, n'avait-il pas prédis, rapporte Le Canard Enchaîné, qu'il y aurait du sang sur les murs ? Jean-Marie Colombani, directement visé par les menaces d'un président, dont il savait que les expérimentations hasardeuses pouvaient prendre les chemins les plus inattendus, il n'a pas voulu courir plus de risques. En politologue subtil, il est venu chercher refuge dans les Hauts de Seine où il espérait que la distance réservée dont fait preuve en ce moment l'exécutif, lui aussi en délicatesse

avec le palais de l'Élysée, serait un gage de sécurité et de tranquillité.

Mais vous, monsieur l'avocat général, au lieu de l'accueillir avec la tradition d'ouverture de notre département, à l'origine de lois généreuse sur l'immigration, vous le jetez en pâture aux chefs d'accusation les plus abracadabrantesques. Curieusement, seul le crime contre l'humanité n'a pas été retenu, et pourtant ce journal est à l'agonie. Vous vous résignâtes donc à n'articuler que 533 247 accusations, que la défense, sans complexe aucun, va récuser une à une.

Première accusation : le Monde serait un journal élitiste. Faux ! Monsieur le bâtonnier ne le lit pas. Et mon cabinet n'est pas abonné. Par cette accusation, vous me confirmez, monsieur l'avocat général, que la hiérarchie sociale est une échelle ascendante de haine, que vous véhiculez, et descendante de mépris que le monde vous porte. Deuxième accusation : le Monde serait un journal objectif. Faux ! Monsieur Jean-Marie Colombani déjeune régulièrement avec monsieur Jospin, L'Express, qu'il aime tant, l'a révélé en juin. Certes ces déjeuners sont discrets mais leur existence ne fait aucun doute, et mercredi dernier encore, décommandant une invitation à déjeuner de Monsieur le bâtonnier, c'est là qu'il s'est rendu. C'est une faute de goût, assurément, mais ce n'est pas un crime.

Soixante-huitième accusation : le Monde serait un journal français. Rien de plus faux ! Le Monde met sa force éditoriale au service d'une puissance étrangère. Certes, jamais le Monde n'a tenté de faire croire que seule la fermentation fromagère incontrôlée serait à l'origine des explosions qui ravagent cette nation, ô combien étrangère, la Corse ! Mais Jean-Marie Colombani n'hésite pas à raviver le sentiment nationaliste. Par deux fois, cet automne même, pour la dernière fois le 8 octobre 1997, le Monde évoque le sort d'Elix Ceratina. Corse de nationalité, escargot de son état, certes

le plus rare de France dont le biotope était le Delta de la Gravona et du prunelli, mais que l'on croyait disparu cornes et âme, depuis le début du siècle. Sans doute le gastéropode n'avait il prit que le maquis, puisqu'il vient d'être repérée dans le golfe d'Ajaccio, à Campo Dell oro. Le nouvel habitat a aussitôt été classé zone protégée, et tout cela grâce au tapage médiatique du Monde, défenseur attitré des mollusques. Des mollusques ? Faudrait-il donc y voir une profession de foi ?

1945ème accusation : le Monde serait un journal sérieux, ennuyeux, avez-vous dit. Faux ! Le Monde n'est pas un journal sérieux. Peut-être l'absence de photographie vous a-t-elle donné ce sentiment, et certes à première vue le monde ne ressemble ni à Paris Match, ni à France Dimanche. Mais il en va du Monde comme des contes de ce livre d'images, sans images, que publia en 1840 le génial Andersen, Arthur de son prénom me semble-t-il, où Archibald peut-être… Mais peu importe, peu importe ! Le Monde en tout cas est un journal sans images. Mais qu'en ferait-t-il ? Lui chez qui la puissance d'évocation des mots touche au sublime. Ainsi, ce 2 juillet titrait-il : « *L'œuf mis à plat : il est succulent frit, mais difficile à réaliser* ». Ahhh, le cri de douleur du blanc d'œuf s'écrasant au fond de la poêle brûlante… Gala et Voici n'ont qu'à bien se tenir. Dix-huit septembre 1997, fidèles lecteurs, vous fûtes gratifiés d'un papier intitulé : « *Menace sur la taille des haies* ». Un seul coup d'œil jeté sur les lignes grises et l'on croyait sentir, à même sa chair, la déchirure causée par le sécateur ; *Massacre à la tronçonneuse et Détective* n'étaient pas loin. 1er novembre 1997, deux sujets primordiaux dignes film de Cosmopolitan. En première page, « *Le talon aiguille* ». En page politique, « *La majorité sénatoriale se révolte contre les sex-shops* ». Croyez-moi, croyez-moi, ce jour-là le papier journal devenait sous les doigts lecteur, autant de déshabillés de soi sauvages. A feuilleter le Monde, il vous venait l'idée d'autres effeuillage. Sciences-Po a dû en être toute retournée.

28 833ème accusation : le Monde serait un journal crédible. Faux ! En voici une preuve, parmi d'autres, lorsque Jean Hivenot, plume régulière du Monde, signe récemment deux articles pessimistes, intitulés : « *Le VIH aurait été détecté chez des personnes soignées par trithérapie* », et l'autre : « *La pandémie de sida progresse de manière inquiétante* ». L'angoisse devrait nous saisir, mais n'ayez crainte. Voici 15 ans, le même Jean Hivenot, dans le même Monde, nous écrivait : « *Aux États-Unis, on recense aujourd'hui plus de deux-mille sida, une infection déjà responsable de 1050 décès mais dont le degré de contagiosité semble particulièrement faible* ». On respire.

191995ème accusation : Monsieur Jean-Marie Colombani serait ambitieux, arriviste, dites-vous, Monsieur l'avocat général. Faux. Statutairement, que dis-je, constitutionnellement, le pouvoir au Monde est partagé entre le rédacteur en chef, la société des rédacteurs et le Président du directoire, Jean-Marie Colombani. Ce dernier n'est donc tout compte fait que l'un des membres d'un *trium virat*. Et l'histoire de France nous enseigne qu'un Corse est toujours respectueux des deux autres consuls. Et ce n'est pas vous, Monsieur Jean-Marie Colombani qui, quelques jours après l'anniversaire du coup d'état du 18 brumaire et du 2 décembre allez me contredire.

345216ème accusation : le Monde serait un journal de droite. Encore faux. Septembre 1997, à la une : « *Le problème de la sécurité urbaine* ». Et que propose le Monde ? Un redéploiement massif des effectifs policiers dans les zones ou la délinquance policière est la plus forte. Oui, vous avez bien entendu, délinquance policière. En première page, une telle affirmation est bien entendu un choix rédactionnel dont la couleur politique n'échappera à personne. Conscient de s'être démasqué, le quotidien a publié un pseudo rectificatif qui ne trompa personne retrouvant ainsi le politiquement correct derrière lequel il se dissimule.

533246ème et avant-dernière accusation : Jean-Marie Colombani serait entré dans le tango du corrupteur et du corrompu, du concussionnaire et du conditionné, du proxénète du péripatéticien. Il aurait tenté de vous corrompre, vous, personnellement Monsieur Degoul. Votre

narcissisme n'a d'égal, Monsieur l'avocat général, que l'ignorance des réalités économiques, qui vous fait confondre corruption et marketing. Passe encore que nos juges d'instruction ne comprennent pas le fonctionnement normal des entreprises et les besoins de leurs dirigeants, brimés par l'obscurantisme fiscal et juridique. Mais comment pouvez-vous voir dans un mailing proposant un abonnement gratuit d'un mois au Monde une lettre personnelle ? Cette lettre, Monsieur l'avocat général, je l'ai également reçue. Une fois, deux fois, trois fois de suite ! Je ne l'ai pas ouverte. A la quatrième missive, adressée à mon cabinet, j'ai succombé ; à ma décharge, j'ai cru qu'il s'agissait de mes honoraires. Les honoraires de l'avocat correspondent, je ne vous apprends rien, à l'expression spontanée de la reconnaissance du client. J'ai donc appris que Monsieur Colombani estimait mes services à un mois d'abonnement gratuit au Monde, soit la somme de 210 francs, lui ouvrant droit à 6 minutes de travail de ma part au modeste tarif qui est habituellement le mien. J'ignorais, monsieur Colombani, que vous bénéficiiez de l'aide juridictionnelle.

Et puis venons-en donc enfin à 533 247ème accusation : la complicité d'enlèvement. J'en conviens, le soudain départ du conseil de l'ordre pour la Corse, alors que le ciel lui était déjà bleu sur Nanterre, a pu surprendre et légitimement inquiéter. Convaincus d'avoir affaire au kidnapping du siècle, les secrétaires de la conférence ont prestement organisé une collecte afin de rassembler la rançon que l'on croyait demandée. Les fonds ont d'ailleurs été versés, je vous le garantis, dûment rackettés sur nos cotisations, en fins utiles, puisque employés à sauver l'élite de notre barreau souffrant mille maux, entre siestes et dégustations de Nuqueccello (?), cuvée 1994 d'Antoine Arena. Mais les prétendues victimes, à leur retour, ont toutes affirmé s'être rendues de leur plein gré dans l'île de beauté. Cette escapade était donc à l'enlèvement ce que l'affaire de l'Observatoire est à l'attentat, ce que les avions renifleurs sont aux satellites, ce que le Crédit Lyonnais est à la

gestion des risques : une gigantesque farce ! Mais, à l'instant où j'anéantis vos ultimes griefs, et où je triomphe modestement de l'*abelie-bibelot* d'inanités sonores de vos prétentions, voici que survient, journaliste obligé, le scoop de ce procès : contre toute attente, la vôtre, la mienne, Jean-Marie Colombani plaide coupable.

Oui, il plaide coupable du plus odieux des crimes, de la plus terrible des forfaitures ; oui, il est bel et bien coupable de prôner l'indépendance, la vérité et la rigueur. D'aucuns disent : « *Le bras d'honneur est le pied de nez* ». Jean-Marie Colombani est coupable d'avoir dénoncé durant le règne mitterrandien toutes les opérations de barbouzes malhabiles : Green Peace, les irlandais de Vincennes, les écoutes téléphoniques ; d'avoir titré sur le passé vichyste du monarque absolu ; d'avoir égratigné le président du Conseil constitutionnel dans un article intitulé « *Roland Dumas, seigneur tortueux du mitterrandisme* ». Il est une règle qui veut qu'il convienne d'avoir assez d'ennemis pour en tirer quelque fierté, mais pas assez pour craindre d'en souffrir. Jean-Marie Colombani mais pas de cette tiédeur-là. Cela lui a valu d'être aussi détesté du président d'hier que de celui d'aujourd'hui. C'est pourquoi, lorsqu'il voulu racheter L'Express, le racheter dans le sens le plus noble du terme - lui offrir une rédemption-, tous se dressèrent contre lui. Théophraste Renaudot, le premier journaliste français, proclamait le 30 mai 1631 : « *En une seule chose ne céderai-je à personne : pour la recherche de la vérité* ». Et bien Théophraste Renaudot, c'est Jean-Marie Colombani.

Lorsque Jean-Marie Colombani prend la tête du Monde à l'âge même qu'avait Hubert Beuve-Méry quand il créa le journal, c'est l'accomplissement d'une prophétie. Certains ont souligné : « *son style est en totale adéquation avec le journal qu'il dirige* », d'aucuns écriraient : *gris, triste, prétentieux*, je préfère *classique, élégant, discret*. C'est ce rapport fusionnel qui lui a permis de bouleverser le Monde tout en le conservant identique et immuable. Respectons ces traditions dont il répète qu'elles ne sont pas bonnes parce qu'elles sont anciennes, mais anciennes parce qu'elles sont bonnes. Il n'en est pas moins allé audacieusement de l'avant en permettant à l'internaute de consulter et d'acheter son journal favori sur le web. Jean-Marie Colombani est l'homme qui a refait le Monde, et en ce bas monde combien peuvent en dire autant ? Il est le quart-monde, le demi-monde, le tiers-monde, l'entre-deux mondes, l'ancien et le nouveau monde, le grand mamamouchi de la plume, le vizir suprême du marbre, l'Altesse sérénissime de l'édito, la magnificence rayonnante de l'analyse politique. En un mot : la réincarnation du père fondateur, autant dire du père fouettard de la caste politique. Grâce à l'offre promotionnelle que j'évoquais plus haut, voici que moi, qui ne lisait rien - pas même le bulletin du bâtonnier, Dieu me pardonne-, et surtout pas le Monde, je l'ai lu pendant plusieurs jours. Je l'ai lu et j'ai cru ! La grâce m'est venue le 4 novembre. Oui, j'ai lu j'ai cru, alors écoute et ose critiquer, ô avocat général. Et vous, Monsieur le Président, mesdames et messieurs les jurés, *veni* et *vide*, venez et voyez !

Le Monde, 4/11/1997, page un : « *Ramazan Alpaslan, en détention provisoire depuis le 6 décembre 1996 : cinq demandes de mise en liberté refusées* ». Ses défenseurs, ayant fait appel de la dernière décision de maintien en détention provisoire, la chambre d'accusation à daigné entendre enfin l'affaire. Mais à l'heure où celle-ci prenait la décision de le libérer, Ramazan Alpaslan s'était donné la mort dans sa cellule depuis la veille déjà. Voilà. Voilà comment le Monde a dit en première page le drame des contradictions du magistrat instructeur qui, parfois, ne réussit pas à concilier le rôle d'enquêteur et celui de gardien des libertés individuelles. Le Monde est le seul journal français à avoir, en première page, fait état de cette justice qui est toujours rendue un jour trop tard. Et oui, si quelque chose justifie l'existence des bizarres journalistes du Monde, de leur curieux journal ou de leur étrange directeur, c'est sans doute cela. Et maintenant, Monsieur l'avocat général, l'heure de la repentance est venue. Lève-toi, comme le parquet en a le droit, pour demander avec moi et avec nous tous, l'acquittement de Jean-Marie Colombani.

LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ JEAN-MARIE COLOMBANI :

Jean-Marie Colombani avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

Non. Non, monsieur le président. Je ne sais pas si vous mesurez à quel point dans le décor qui est le vôtre et dans la mise en scène qui est la vôtre, à quel point il y a au moins quelques personnes en France qui auraient aimé se trouver dans votre situation, mais pour de vrai. Et si vous voulez que nous restions simplement dans la corsitude ou dans sa mouvance, je n'en citerai qu'un, Michel Charasse par exemple au hasard. Au hasard des ennemis du monde mais qui rêvent justement un jour de le voir traduire en justice. Si j'avais accepté d'ailleurs l'offre de, j'aurais dû dire l'essentiel avant : quel talent, l'un et l'autre. Euh, c'est précisément parce que je m'étais dit, tiens, ça me sera peut-être un peu plus confortable pour une fois de me trouver entouré d'avocats plutôt que devant un magistrat instructeur. Comme je dois en être, à ma 20e mise en examen depuis le début de l'année, je m'étais dit, ça me changera un peu. Ça me permettra de respirer un peu. Quel talent, en effet, je suis d'autant plus heureux d'avoir été le prétexte à l'exercice très brillant auquel nous venons d'assister, et donc je m'en réjoui d'avoir été l'occasion pour l'un comme pour l'autre de briller devant vous. Et je m'en réjouis d'autant plus que pour briller, ils ont dû s'infliger la lecture du journal pendant quelques solides heures et donc ça c'est un plaisir rare.

Voilà que vous dire, c'est un exercice un peu difficile parce qu'il mêle à la fois les choses très plaisantes et les jeux de mots, les plaisanteries et cetera, et puis en même temps, au passage, il évoque des choses sérieuses. Et, par exemple dans ce qui a été dit par mon défenseur, il y a une erreur manifeste, donc j'aurais plutôt m'en prendre un mon accusateur. Mais ça n'est pas 533 000 et quelques lecteurs auxquels il faut faire référence mais 533 000 c'est un tirage d'un jour ordinaire. Non, c'est 2 200000 lecteurs chaque jour, c'est autre chose, alors.

Mais je reviendrai sur ce sujet et ça me permet juste d'un mot, de répondre à mon accusateur, disant que nous voulons, nous prétendons être le journal de l'élite. Non, ce n'est pas comme ça que le problème se pose, c'est quand l'une ou l'autre souhaite ou prétend appartenir à l'élite alors il achète Le Monde.

C'est comme ça qu'il faut voir les choses, c'est tout à fait différent. S'agissant des corses et de la corsitude, j'ai un regret, c'est que mon complice principal dans les Hauts-de-Seines soit absent, donc j'espère que vous lui ferais toutes les représentations d'usage pour qu'il se sente bien coupable au moins une fois dans sa vie, coupable.

En tout cas d'avoir été absent ce soir et s'agissant de vos lectures dans lesquelles vous avez puisez qui sont en effet riches, sur la nature des Corses, de cette peuplade tout à fait particulière, déjà repérée par les romains pour son caractère assez rébarbatif, on va dire.

Je ne pense pas que ce soit Sénèque, je pense que c'est Pline l'Ancien dont vous me donnerez acte que c'est plutôt Pline l'Ancien que Sénèque qui avait en effet parler de nos qualités qui ont perduré d'ailleurs, je crois enfin. Voilà. Sinon, que vous dire sur le journal lui-même, après tout, ces compliments et ces plaisanteries. Euh. Vous avez au passage évoqué des choses qui sont juste et qui sont, hum, le problème de tout journal en même temps, ça m'a permis de mesurer 2 choses, de vous entendre, d'une part qu'il est évidemment, euh, je comprends mieux,

les hommes politiques ou les patrons, quand ils grincent à notre endroit, parce que c'est vrai qu'il est plus facile d'attaquer et qu'il est plus facile de critiquer que de défendre ça, c'est évident.

Et nous, nous sommes par définitions, le plus souvent dans la posture de l'accusateur ou dans la posture du critique. C'est vrai que bon, le journal a commis un certain nombre d'impair tout au long de ces 50 ans et plus de 50 ans de vie.

Euh, simplement, ce que nous essayons de faire dans cette institution qui est la nôtre et qui entend le rester, c'est non pas ne jamais se tromper, on se trompe souvent, mais, essayer de ne pas prendre les lecteurs en contrebande.

Alors ça peut surprendre compte tenu de tout ce qu'on a repérés tout à l'heure, sur mes origines ethniques, mais c'est bien de ça qu'il s'agit.

Ne pas prendre les lecteurs en contrebande, donner accès à nos lecteurs à la diversité de nos sources, et ne pas leur vendre une marchandise avariée, c'est-à-dire dire les choses, ne pas dire les choses, séparer l'information du commentaire.

Donner l'information, faire les analyses que nous croyons bonnes et en même temps commenter, donc nous engager, hum, défendre des points de vue en séparant bien les deux choses, car les lecteurs du monde ont ceci de particulier qu'ils détestent qu'on leur impose un point de vue, quel qu'il soit, ils aiment bien pouvoir se faire leur jugement par eux-mêmes et la prise de position qu'on peut avoir nous-mêmes est tout à fait seconde par rapport à ce qu'il souhaite tirer du journal, c'est-à-dire les moyens de se faire eux-mêmes leur propre jugement, donc donner à nos lecteurs avant toute chose accès à la diversité de nos sources puis quand je suis rentré au journal, j'ai un directeur qui m'a dit, euh, il n'est pas vrai que nous ne fassions jamais d'erreur et on en avait fait ; vous avez rappelé le Cambodge.

On pourrai en rappeler d'autres pour parler de la révolution des alliés, pour parler des épisodes les plus récents. Dans ma mémoire, en tout cas.

Nous sommes un journal qui est rectifie ses erreurs et donc nous essayons autant qu'il est possible de rectifier nos erreurs.

Voilà, c'est muni de ces quelques règles simples que nous essayons d'avancer et que nous essayons essentiellement d'être digne de nos prédécesseurs et digne de l'héritage qu'ils nous ont transmis.

En essayant aussi de se défaire de cette culture d'héritier qui faisaient que jusqu'à il y a quelques années, les jeunes journalistes entrant au monde considérait que du seul fait qu'ils entraient au monde, ils devenaient les meilleurs, non, nous essayons chaque jour de faire la preuve que nous restons les meilleurs.

Mais en partant du principe que nous avons à le démontrer chaque jour, ce qui est une toute autre affaire que de pouvoir se proclamer les meilleurs.

Vous avez eu raison aussi de rappeler que nous sommes nés du général de Gaulle. Nous sommes nés du général de Gaulle, d'un décret de Gaulle, qui a confié à une petite équipe le soin de reprendre en effet les locaux, l'imprimerie, les murs, même le logo du temps qui était à l'époque, le Journal du comité des Forges, et qui avait été interdit par le gouvernement provisoire de la République et sanctionné pour faits de collaboration.

Et c'est vrai que ça n'a pas empêché Hubert Beuve-Méry, d'affronter, durement le premier président de la Ve République qui fut Charles de Gaulle. De Gaulle parlait de Beuve-Méry comme de l'esprit qui nie l'esprit qui nie tout.

C'est dire si le rapport était conflictuelle et c'est vrai par la suite, Jacques Fauvet et Valéry Giscard d'Estaing ont été dans des relations extrêmement conflictuelles que André fontaine avait une relation, disons, hum, non existante avec François Mitterrand, et que moi-même, j'ai eu de gros problèmes avec François Mitterrand et il est normal que j'ai des relations difficiles avec Jacques Chirac.

Quant au sang sur les murs, évoqué tout à l'heure, je n'ai qu'une seule source, alors j'ai peine à le confirmer. Mais c'est vrai qu'un grand patron d'un grand groupe français s'est plaint de ne pas pouvoir vendre L'Express au Monde, parce que le président de la République lui aurait dit, mais sous toutes réserves, lui aurait dit, si vous faites ça, il y aura du sang sur les murs. Bon, voilà.

C'est une des choses qu'il faut savoir parce que parfois notre République aussi fonctionne comme ça.

Alors ça, on touche à des sujets évidemment plus sérieux, je préfère rester avec demi sourire, parce que ça touche à la fois au mode de fonctionnement du capitalisme français et en même temps à ce que je considère comme des archaïsmes dont un jour le pays guérira, comme d'autres archaïsme.

Voilà, donc je ne veux pas m'étendre plus longtemps simplement, puisque j'ai l'occasion parler devant de jeunes avocats. J'en profite pour leur dire à quel point, vue de notre point de vue, leur profession est précieuse.

L'avocat nous est précieux, parce que nous sommes en effet souvent dans les tribunaux et que nous avons le sentiment de partager le même combat. Parce que la liberté est toujours un combat, quoi qu'il arrive.

Maintenant, je voudrais leur dire qu'ils sont chanceux parce que ils arrivent à l'orée de leur carrière et de leur vie professionnelle, à un moment de la vie collective où nous avançons à grand pas vers la judiciarisation à peu près complète de notre vie publique et économique, sociale, et que donc un très grand avenir s'ouvre devant eux. Voilà.

MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :
• L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;
• L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;
• Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;
• Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.

Conception et réalisation
Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :
• Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;
• Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;
• Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.

ISBN : 978-2-913463-66-0

©VON SPRECKELSEN

Ordre
des Avocats
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE